

Paris, le 22 septembre 2022,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeunes Agriculteurs demande un moratoire sur l'agrivoltaïsme en France

Face à une volonté de l'Etat et des énergéticiens d'accélérer brutalement le développement de l'agrivoltaïsme en France, et sans le moindre signal positif en vue de déployer le photovoltaïque sur les toitures, parking, ou autre bâti et terres polluées,

Face à un manque d'encadrement par la loi demandé depuis plusieurs années par Jeunes Agriculteurs pour une agriculture durable et nourricière,

Jeunes Agriculteurs a décidé en conseil d'administration de durcir le ton et de s'opposer à la poursuite de tous projets agrivoltaïques tant que les conditions demandées ne seront pas garanties par l'Etat.

Ce matin, à l'occasion d'une table-ronde organisée par le sénateur Franck Ménonville sur une proposition de loi concernant l'agrivoltaïsme, Jeunes Agriculteurs a annoncé publiquement un durcissement de sa position décidé en conseil d'administration la veille. Le syndicat demeure un franc opposant au développement du photovoltaïque au sol. En effet, alors que près de la moitié des agriculteurs aura l'âge de faire valoir ses droits à la retraite d'ici cinq ans, l'enjeu de la transmission est fondamental. Il convient de poser dès maintenant les garde-fous nécessaires pour le devenir des terres agricoles et donc de notre souveraineté alimentaire. La stricte priorité doit demeurer l'installation d'agriculteurs et non de panneaux solaires. Le risque porte en effet sur un phénomène de spéculation et de détournement de la vocation nourricière des fermes dans un contexte démographique inédit.

Jeunes Agriculteurs demande ainsi un moratoire sur toute volonté réglementaire de développer l'agrivoltaïsme. Les installations photovoltaïques doivent être strictement installées en priorité sur les terres déjà artificialisées, notamment les terrains pollués, les toitures, les couvertures de parkings.

Le moratoire que nous demandons traduit une ferme opposition au développement d'installations photovoltaïques situées sur une parcelle agricole tant que les terres et toitures mentionnées ne seront pas couvertes dans leur plus grande partie. Nous demandons sur ce point, un recensement précis des surfaces concernées et du potentiel de production d'énergie.

Par ailleurs, cette première condition doit être assortie d'une obligation généralisée de couvrir toutes constructions neuves, ou rénovées, avec des panneaux photovoltaïques, accompagnée par des subventions publiques à la hauteur pour accélérer le déploiement.

Enfin, la nécessaire accélération des projets de raccordement, telle qu'annoncée par le Président de la République sur Les Terres de Jim, est aussi vivement attendue, accompagnée de subventions.

Ce moratoire doit permettre à la profession et aux pouvoirs publics d'atteindre sereinement les termes de notre doctrine commune JA / FNSEA / Chambre d'Agriculture France à inscrire dans la loi, tout en rappelant les nuances qui s'imposent entre vitesse et précipitation, et ce, malgré toutes les bonnes volontés. Il serait en effet inconscient de sacrifier l'agriculture pour un développement incontrôlé et irréversible des énergies renouvelables sur les terrains agricoles. Jeunes Agriculteurs se fera toujours le gardien de nos terres, qui demeure l'outil indispensable à l'installation des jeunes.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Prénom Nom | Ligne fixe | Numéro de portable | adresse mail